

Vos tarifs au quotidien 2019



Principales conditions tarifaires

En vigueur au 1^{er} janvier 2019
Tarifs nets - Agriculteurs

Ecoute clients
0 974 750 968
(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible de 8h30 à 18h00, du lundi au vendredi, à partir de 9h30 le jeudi et le samedi de 8h30 à 16h30)

Pour contacter votre agence
0 986 988 988
(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 6j/7)

SOS Cartes
0 972 729 000
(numéro non surtaxé, prix d'un appel, accessible 7j/7)

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MÉDITERRANÉE
Édité par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit. Siège social situé au 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39 923 - 66 832 PERPIGNAN cedex 9 - 776 179 335 RCS Perpignan, Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 029 669. Imprimerie du Mas, Mas Guérido - Cabestany - 10/2018 - PSM2704 - © iStock - Conforme aux exigences environnementales - Document à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique.



Résoudre un litige

Une relation de qualité et de proximité est une des priorités du Crédit Agricole Sud Méditerranée. Aussi, afin de mieux répondre à vos préoccupations, vous disposez des interlocuteurs ci-après :

Recours internes

- **Votre Agence** : votre réclamation doit être formulée auprès de votre conseiller ou de votre Directeur d'Agence.
- **Le service Qualité et Réclamations Clients** : si la réponse apportée à votre réclamation n'est pas satisfaisante, vous pouvez vous adresser :

Par courrier à notre service Qualité et Réclamations Clients	Par Internet (formulaire de saisie)
30 rue P. Bretonneau - BP39923 66832 Perpignan Cedex 9	www.ca-sudmed.fr/ResoudreUnLitige.html

Nous nous engageons à prendre en charge sous 48h votre réclamation et à vous apporter une réponse dans les meilleurs délais*

* Dans un délai maximum de 2 mois conformément à la recommandation ACP N°2011-R-05. Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation sur :
- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;
le service Qualité et Réclamations Clients répond au client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressé dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

Recours externes

- **La Médiation** : en dernier recours, si la réponse apportée par le service Qualité et Réclamations Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez saisir le Médiateur :

M. Le Médiateur de la Consommation	
Par courrier à l'adresse suivante : M. Le Médiateur du CA Sud Méditerranée BP 90061 - 66755 Saint Cyprien Cedex	Par Internet www.lemediateur-ca-sudmed.fr

M. Le Médiateur de l'Assurance (litiges portant sur le contrat)	
Par courrier à l'adresse suivante : M. Le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 9	Par Internet www.mediation-assurance.org

Condition : tous les recours internes doivent être préalablement épuisés. Vous ne pourrez vous adresser au médiateur de l'assurance qu'après avoir sollicité le Service Clients de l'assureur concerné (plus d'information sur https://ca-assurances.com/contact-o)

M. Le Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers	
Par courrier à l'adresse suivante : 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02	Par Internet www.amf-france.org

Plateforme européenne des litiges : ec.europa.eu/consumers/odr/

- **L'action civile**

Assurances

Prévoyance

Valeur Prévoyance Multi Partenaires (capital décès)	NOUS CONSULTER POUR LES TARIFS ET CONDITIONS
Assurance Protection de Revenus Agri (arrêt de travail suite maladie, accident pour les agriculteurs)	
PrédiAgri (complémentaire retraite)	
Assurance des Accidents de la Vie avec extension de garantie liée à l'activité professionnelle	

Assurances des biens professionnels

Assurance pour les agriculteurs

Multi-risques agricoles (garantie des biens agricoles et de l'activité)	NOUS CONSULTER POUR LES TARIFS ET CONDITIONS
Véhicules professionnels	
Habitation agricole	
Automoteurs agricoles	
Garantie mortalité des animaux	

Vos assurances (produits hors Compte à Composer)

Produit d'assurance pour compenser la perte de revenus en cas d'arrêt d'activité (dans les limites du contrat)

SécuriHELP AGRI (72,00€/an)	6,00 € / MOIS
-----------------------------	---------------

Assurer vos moyens de paiement

Sécuricompte PRO PLUS	48,00 € / AN
-----------------------	--------------

La souscription de certains produits et service est soumise à conditions et/ou à l'accord de la Caisse régionale. Nos conseillers sont à votre disposition pour vous renseigner.

Assurances Santé Collective

Offre complémentaire Santé, Individuelle et Collective	NOUS CONSULTER POUR LES TARIFS ET CONDITIONS
--	---

Qualité pour les produits d'assurance et numéro d'immatriculation d'intermédiaire N° 07029669.

Épargne

Opérations sur titres et bourse

Droits de garde

Tarif annuel, prélevé sur la valeur du portefeuille au 31/12 de l'année précédente.

Droits fixes	23,75 € ⁽¹⁾
Droits proportionnels	valeurs Crédit Agricole 0,050% ⁽¹⁾ valeurs hors Crédit Agricole 0,233% ⁽¹⁾ valeurs étrangères 0,333% ⁽¹⁾ commission par ligne 3,08 € ⁽¹⁾
Montant global des droits de garde	Minimum 27,50 € ⁽¹⁾ Maximum 323,33 € ⁽¹⁾

(1) Soumis à la TVA au taux en vigueur

Frais de bourse - France (Actions - Obligations) Hors frais de marché

Agence en ligne	Minimum 1,550% 21,40 €
Internet - Pro gestion	Minimum 0,70% 8,50 €

Épargne salariale

PER (Plan Epargne Retraite) CONVERGENCE (société de moins de 10 salariés)	NOUS CONSULTER POUR LES TARIFS ET CONDITIONS
Plan d'Épargne Inter-entreprise (PEI)	
Plan d'Épargne Retraite Collectif Inter-entreprise (PERCOI)	

LES + DU CA

PER CONVERGENCE

Une solution d'épargne du Crédit Agricole qui vous donne, ainsi qu'à vos salariés, l'opportunité de constituer progressivement un capital de façon souple et libre, dans un cadre fiscal avantageux*.

*Selon conditions contractuelles et législation en vigueur.

Placement de la trésorerie

Dépôts à terme	NOUS CONSULTER
Valeurs mobilières	NOUS CONSULTER

Autres opérations liées au crédit

Lettre information des cautions, par emprunteur

Quel que soit le nombre de prêts cautionnés - Obligation légale 18,80 €

Frais d'études

Frais d'études (à valoir sur les frais de dossier)	250,00 €
--	----------

Aménagements de prêts

Simple (Changement périodicité échéance, modification compte prélevé)	45,50 €
Complexe (Report non contractuels, aménagement de durée...)	258,00 €

Réaménagements de prêts

Frais de dossier*	300,00 €
-------------------	----------

* Une indemnité conventionnelle de réaménagement pourra, en sus, être demandée pour dédommager la Caisse régionale du préjudice financier subi du fait de l'acceptation de la baisse du taux initial du crédit.

Opérations internationales

Les opérations mentionnées dans ce document ne représentent qu'une partie des produits et services destinés aux professionnels. Nos conseillers sont à votre disposition pour vous renseigner sur les offres de service que nous vous proposons.

Les virements Européen (SEPA)

Soumis au règlement européen 924/2009. Opérations par virements, en Euros ou en devise suédoise, dans l'Espace Economique Européen (EEE), automatisables avec l'IBAN (International Bank Account Number) du bénéficiaire et le code BIC (Bank Identifier Code) de la banque.

Opérations à destination de l'étranger

VIREMENTS ÉMIS	
Virement EEE	4,20 €
Virement EEE transmis par EDI/WEB	0,23 €
Autres opérations hors EEE	0,155% avec minimum 22,00 € et maximum 46,00 €
+ commission de change 0,355% avec minimum 3,30 € et maximum 27,00 €	

Opérations en provenance de l'étranger

VIREMENTS REÇUS	
Virement EEE	GRATUIT
Autres opérations hors EEE	0,105% avec minimum 13,10 € et maximum 30,00 €
+ commission de change 0,355% avec minimum 3,30 € et maximum 27,00 €	

Taux de découvert autorisé au 1er juillet 2018

Pour les Comptes-Service Crédit Agricole Professionnels dans le cadre du découvert autorisé - intérêts débiteurs	5,70%
--	-------

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement) - intérêts débiteurs	11,91%
--	--------

Le dépassement est un découvert tacite accepté en vertu duquel vous êtes ponctuellement autorisé à dépasser le solde de votre compte de dépôt ou l'autorisation de découvert convenue.

Commission d'engagement	de 1% avec un minimum de 67,00 €
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR)	de 0,25% du montant de la ligne
Minimum	de 25,50 € à 152,00 €
Maximum	de 152,00 € à 507,50 €

Escompte

Frais de dossier	83,00 €
Commission d'engagement	de 0,15% avec un minimum de 53,00 €
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR)	de 0,25% du montant de la ligne
Minimum	de 25,50 € à 152,00 €
Maximum	de 152,00 € à 507,50 €

Dailly

Frais de dossier	83,00 €
Commission d'engagement	de 0,15% avec un minimum de 53,00 €
Commission de remise par bordereau	8,50 €
Commission de notification par créance	22,10 €
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR)	de 0,25% du montant de la ligne
Minimum	de 25,50 € à 152,00 €
Maximum	de 152,00 € à 507,50 €

Crédit Court terme

Frais de dossier	de 0,50% avec un minimum de 50,00 €
Frais de réexamen annuel par ligne de trésorerie (RNTR)	de 0,25% du montant de la ligne
Minimum	de 25,50 € à 152,00 €
Maximum	de 152,00 € à 507,50 €

Crédit d'investissement

Moyen Long terme	1%
Minimum	200,00 €

SOMMAIRE



Banque au quotidien

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services pouvant être souscrits séparément.

Le Compte A Composer (commercialisé depuis octobre 2013)
Vos essentiels du quotidien : Le Socle

Tenue de compte
Commission de mouvement
Lettre d'information «courrier first»
Crédit Agricole En Ligne «Pro Action Bourse»
Relevé de compte mensuel ou décadaire, papier ou électronique
Chéquiers souche à gauche
Chèques crédités le jour de la remise (jours ouvrés de la banque)
Effets crédités à la date d'échéance
Information journalière par mail ou sms du solde du compte courant (du lundi au vendredi ouvré)
Information par mail ou sms de la mise à disposition des moyens de paiement
Sécuricompte Plus

Cotisations mensuelles selon les flux confiés

Flux confiés	< 20k €	20 - 70k €	70 - 170k €	170 - 300k €	300 - 750k €	750 - 2000k €
Tarifs mensuels	10,50€	17,80€	21,70€	26,00€	30,30€	36,50€

La détention du socle est obligatoire pour toute souscription d'un module

Modules Placements

Module Placement Programmé	
Ecopage ou écrêtage	2,00 €/MOIS
Information par mail ou SMS activable	
Module Placement Dynamisé	
Mandat de gestion pour optimiser les excédents de trésorerie	9,00 €/MOIS

Service bancaire de base : les titulaires dont les comptes sont ouverts sur désignation de la Banque de France dans le cadre de l'article L.312-1 du Code Monétaire et Financier bénéficient gratuitement des services mentionnés à l'article D.312-5 du Code Monétaire et Financier.

Services inclus dans le CAC

Comptes Services (arrêté de la commercialisation le 14 octobre 2013)

Formule sans ouverture de crédit	de 13,70 € à 35,40 €/MOIS
Formule avec ouverture de crédit	de 19,60 € à 50,30 €/MOIS

Tarif mensuel selon chiffre d'affaires. Sous réserve d'acceptation du dossier.



Cartes bancaires

Cotisations cartes annuelles	Carte de paiement international à Débit immédiat	Carte de paiement international à Débit différé
Carte internationale Mastercard Business Card*	52,00 €/AN	55,00 €/AN
Carte internationale Mastercard Business Executive*	124,00 €/AN	

*Choix d'option possible : avec ou sans retrait.

Tenue et Suivi de compte

Tenue de compte (forfait mensuel)	6,80 €
Commission de mouvement / mois calculé sur les mouvements débiteurs du mois avec minimum de perception de 3,00 €/mois	0,08 %
Commission de plus fort découvert* / mois calculé sur le plus fort découvert mensuel	0,07 %

*Client détenteur d'une ouverture de crédit

Frais de recherche de documents

FRAIS DE RECHERCHE ET PHOTOCOPIE	
Recherche document < 1 an	13,33 € ⁽¹⁾
Recherche complexe	de 25,00 € à 83,33 € ⁽¹⁾
ATTESTATION	
Simple	14,83 € ⁽¹⁾
Complexe	29,92 € ⁽¹⁾
Renseignements communiqués aux commissaires aux comptes	130,83 € ⁽¹⁾

(1) Soumis à la TVA au taux en vigueur

Relevés de compte

	RELEVÉ PAPIER	E-RELEVÉ
Mensuel	GRATUIT	GRATUIT
Décadaire	3,00 €	GRATUIT
Journalier	15,00 €	GRATUIT



Fonctionnement de compte

REMISE ET COMPTAGE DES ESPÈCES	
Versement espèces hors automate	7,00 €
Frais de réparation sur automate détérioré	2 000,00 €

CHÈQUES	
Frais d'émission d'un chèque de banque	14,20 €
Chéquier talon à gauche si CAC ou CSCA Agri détenu	5,70 € GRATUIT

Confection de lettres chèques **NOUS CONSULTER**

VIREMENTS SEPA (Single Euro Payments Area)	
Frais par virement occasionnel SEPA	
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) vers un compte de votre Caisse régionale	GRATUIT
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) vers un compte hors de votre Caisse régionale	4,20 €

Frais par virement permanent SEPA	
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) vers un compte de votre Caisse régionale	GRATUIT
Emission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent) vers un compte hors de votre Caisse régionale	1,50 €
Virement interbancaire SEPA via Internet	0,30 €
Virement spécifique orienté trésorerie	17,20 €
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT
Frais pour virement SEPA mail e-facture (débiteur ou créancier)	GRATUIT

AVIS DE PRÉLÈVEMENTS	
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Blocage de prélèvement	GRATUIT
Attribution ICS (Identifiant Créancier Sepa)	21,00 €
Frais par prélèvement rejeté pour autre motif que défaut de provision*	20,00 €
Opposition prélèvement	GRATUIT

*Frais intégrant la commission d'intervention et la notification

EFFETS ET LCR (Lettre de Change Relevé)	
Encaissement LCR papier ou escompte (+ commission de 5,70 € par traite papier)	5,70 €
Modification, réclamation	17,80 €

OPPOSITIONS (PAR LE PORTEUR EN CAS DE PERTE OU DE VOL)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	GRATUIT
Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier par l'émetteur	23,60 €



Incidents de fonctionnement

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...)

- Plafond par opération

8,60 €

Frais limités à 3 commissions d'intervention par jour (commission intégrée dans le forfait de rejet d'un moyen de paiement, si rejet de l'opération)

LCR

- Impayé
- Rejet de LCR pour défaut de provision

17,80 €

26,10 €

Virements

- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision

7,60 €

Avis de prélèvements

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision*

20,00 €

*Frais intégrant la commission d'intervention et la notification

- Avis de prélèvement retourné impayé

16,80 €

Chèques

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (MURCEF)

14,40 €

Facturation due si chèque non rejeté

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision < ou = 50 €⁽²⁾
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision >50 €⁽²⁾

30,00 €

50,00 €

Ces forfaits comprennent les frais de lettre d'injonction, la lettre d'information préalable, les frais de dossier, les frais de blocage provision, les frais de certificat de non-paiement et la commission d'intervention (frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même chèque dans les 30 jours).

- Chèques émis en infraction d'interdiction bancaire⁽²⁾

37,00 €

(2) Frais limités à la présentation de 6 chèques par jour

Divers

- Frais par Saisie attribution

111,40 €

10% MAXIMUM DU MONTANT D'U AU TRÉSOR PUBLIC*

- Frais par Avis à Tiers Détenteur (ATD)

- Frais par opposition administrative

10% MAXIMUM DU MONTANT D'U AU TRÉSOR PUBLIC*

*Dans la limite d'un plafond fixé par décret (Décret d'application de l'article L.262 alinéa 5 du livre des procédures fiscales en vigueur au 1^{er} janvier 2019)



Banque à distance

Abonnement et frais d'utilisation des services de Banque à Distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Tarifs hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

Internet - www.ca-sudmed.fr

«Vision» : La consultation de vos comptes par Internet	GRATUIT
«Action Pro» : la gestion de vos comptes par Internet + virements externes	24,00 €/AN
«Pro Action Bourse»/mois* ⁽³⁾	10,50 €/MOIS

*Tarifs préférentiels : 50% de réduction sur les ordres de bourse (avec un minimum de 8,50 € hors frais de marché) et les virements interbancaires à 0,30 € (3) 25% de réduction pour les titulaires d'un Compte-Service Agriculteurs.

Mobile : ca-mobile.com

Déblocage de la réserve de trésorerie, virement à distance, encours cartes à débits différés, détail des écritures du compte... Hors frais de connexion selon opérateur.

GRATUIT



Echanges de données informatisées (EDI)

Télétransmission EDI

EDI INTERNET	
EDI WEB (abonnement mensuel)	22,50 €
SIGNATURE DES OPÉRATIONS	
Ma signature EDI (smartphone)	NOUS CONSULTER
Signature Performance (logiciel)	NOUS CONSULTER

EDI / EBICS	
Abonnement mensuel EBICS suivant configuration	de 28,50 € à 56,00 €

COÛT OPÉRATIONS EDI	
Prélèvement	0,33 €
LCR	0,43 €
Virement externe	0,23 €

E-TRANSACTIONS (PAIEMENT SUR INTERNET)	
Loyers mensuels	de 13,00 € à 20,00 €

Autres opérations possibles **NOUS CONSULTER**

Terminal de paiement électronique (TPE)

Installation, assistance, fournitures, maintenance et télécommunications comprises

TARIF MENSUEL DE BASE	
TPE Easy Pack à hauteur de 100 transactions par mois	10,00 € ⁽¹⁾
TPE Fixe	18,00 € ⁽¹⁾
TPE portable radio	25,00 € ⁽¹⁾
TPE GPRS (General Pocket Radio Service)	36,00 € ⁽¹⁾
ELC (Editeur Lecteur de Chèques)	18,00 € ⁽¹⁾
Options complémentaires	NOUS CONSULTER

(1) Soumis à la TVA au taux en vigueur



Dates de valeur

Retrait et versement d'espèces	J
Paiement de chèque	J
Virement interbancaire émis	J
Prélèvement	J
Remise de chèque (J avec le CAC)	J + 1
Paiement d'effet	J - 1
Encaissement d'effet remis dans le délai (E avec le CAC) Remis 10 jours avant l'échéance	E + 2
Télécollecte paiement par carte	J
Virement reçu	J

J = jour de passation de l'opération en compte «jour ouvré»
E = Date d'échéance de l'effet



Découvert et Crédit

Financement du cycle d'exploitation

Découvert autorisé - par ligne de crédit

Taux déterminé à partir du seuil de l'usure, variable chaque trimestre, calculé en fonction des taux effectifs pratiqués par les établissements de crédit au trimestre précédent.